

Termes de référence

Réalisation d'une étude destinée à évaluer la présence et les conditions de vie et de travail des migrants mauritaniens à l'étranger

Du 08 octobre au 31 décembre 2019

1. OBJET DE LA MISSION

A partir d'une méthodologie originale multi-sources et de techniques innovantes, évaluer la présence des migrants mauritaniens dans les cinq pays de destination où ils sont les plus nombreux et réaliser une enquête visant à mieux connaître la réalité de leurs conditions de recrutement, de départ, de vie et de travail ainsi que celles des membres de leur famille, pour renforcer leur protection tout au long du cycle migratoire.

Cette étude devra permettre :

- D'identifier différentes sources fiables et en procédant par triangulation, de fournir une évaluation des stocks et des flux de migrants mauritaniens vers l'étranger depuis ces cinq dernières années ;
- A partir de cette première évaluation, d'élaborer une méthodologie innovante d'enquête auprès de ces migrants et de leur famille, en les interrogeant à l'étranger et en situation de retour au pays, pour mieux connaître la réalité de leurs conditions de recrutement, de départ, de vie et de travail ainsi que celles des membres de leur famille pour renforcer leur protection durant l'ensemble du cycle migratoire ;
- D'identifier à travers l'enquête les principales difficultés rencontrées par les travailleurs migrants mauritaniens et les membres de leur famille et de proposer des pistes d'action pour les mandants mauritaniens.

1

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au carrefour de l'Afrique de l'Ouest et du Maghreb, la Mauritanie constitue une terre de passage, de protection, de départ et de destination pour un nombre croissant de migrants d'Afrique de l'Ouest, mais aussi pour ses nationaux en quête d'emploi à l'étranger. Comme dans la plupart des pays de la sous-région, la problématique de l'emploi croise celle de la migration. Le Mauritanie porte donc légitimement une attention particulière à la gouvernance de la migration.

Ces dix dernières années, le gouvernement mauritanien a fourni des efforts continus pour renforcer ses cadres de gouvernance et ses moyens d'intervention en matière migratoire. En 2011, une Stratégie Nationale de Gestion de la Migration (SNGM) a été développée avec l'appui de l'Union Européenne. Elle porte principalement sur quatre axes stratégiques :

1. Cadre de gestion et mesure de la migration ;
2. Migration et développement ;
3. Promotion des droits fondamentaux des rapatriés, migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ;
4. Maitrise des flux migratoires.

L'Union européenne par son fonds européen de développement a mis en place le Programme d'appui à la mise en œuvre de la SNGM qui est en cours d'exécution et qui vise à améliorer la coordination et

les connaissances autour du sujet, l'accès à l'éducation de base et aux services de santé pour les migrants, le renforcement des droits des travailleurs et la protection des migrants et réfugiés. Le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation est le principal partenaire au sein du gouvernement mauritanien. La mise en œuvre de la SNGM constitue un défi important pour le gouvernement mauritanien notamment en matière de gouvernance de la migration de travail.

En 2015, une Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Frontières (SNGIF) a été élaborée avec l'appui de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). En outre, le Gouvernement mauritanien travaille actuellement à la mise en place d'un système national d'asile avec l'aide de l'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR).

Selon les statistiques récentes de UNDESA (2017), le stock d'immigrés en Mauritanie s'élevait à 168 400 personnes soit 3,8% de la population totale mauritanienne, tandis que le nombre de Mauritaniens émigrés à l'étranger s'élevait à 120 400 mais le Ministère mauritanien des Affaires étrangères estimerait cette présence à l'étranger à environ 250 000. En 2008, selon une étude réalisée pour le compte de l'OIM, le stock d'émigrés mauritaniens était estimé à 105,315 personnes, installées en Afrique de l'Ouest (65.6%), en Afrique Centrale (2.4%), en Europe (20.6%), dans les pays arabes (0.3%), en Amérique du Nord (2.5%) et dans d'autres pays (8.6%). La même année, le classement des pays selon le nombre de leurs ressortissants présents en Mauritanie mettait en avant le Sénégal avec 10 276 ressortissants, soit 42% du total des étrangers. Le Mali vient en seconde position avec environ 5 000 ressortissants (20%) suivi par les deux Guinées avec 4 900 ressortissants.

Ces données chiffrées nécessiteraient d'être affinées, envisagées dans leur évolution sur la période récente et surtout confrontées aux données disponibles par rapport au marché du travail, en termes de métiers en tension, de plan de développement national des ressources humaines et d'impact plus général de l'immigration et de l'émigration de travail sur l'économie mauritanienne.

Sur le plan des obligations internationales, depuis 2007, la Mauritanie est signataire de la Convention internationale des Nations Unies pour la Protection de Tous les Travailleurs Migrants et Des Membres de leur Famille (1990), et a aussi ratifié la Convention et les protocoles de l'ONU contre la traite et le trafic des êtres humains. La Mauritanie, qui est signataire de toutes les conventions fondamentales de l'OIT, y compris la Convention No.29 contre le travail forcé, vient de ratifier la Convention No. 143 sur les travailleurs migrants (Dispositions complémentaires) (juin 2019).

Dans ce contexte les migrations vers et depuis la Mauritanie posent de nouveaux défis en termes de gestion des flux de migration de la main-d'œuvre et du marché de l'emploi. La complexité d'une telle gestion tend à s'accroître, créant de nouveaux besoins au niveau des capacités institutionnelles et techniques en ce domaine.

Lors de plusieurs consultations menées avec les mandants et partenaires mauritaniens (institutions gouvernementales, partenaires sociaux, organisations de la société civile), il s'avère que la gestion des données tant administratives que statistiques sur les migrations de travail et la coordination entre les différents mécanismes de collecte et d'analyse pâtissent d'un certain nombre de limites tant méthodologiques qu'institutionnelles.

AMEM (« Appui à la Migration Equitable pour le Maghreb »), projet de coopération internationale financée par l'Agence italienne pour la coopération au développement et mis en œuvre par l'Organisation Internationale du Travail, vise principalement à renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux des pays cibles (Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie), à mieux gérer la migration de travail et à assurer un continuum de protection des droits des travailleurs migrants, qu'il s'agisse de leurs nationaux émigrés à l'étranger ou de migrants d'autres pays employés sur leurs territoires. En particulier, les trois objectifs suivants sont visés :

Objectif.1 : La gestion de la migration de travail est mieux informée grâce à l'élargissement de la base de connaissance

Objectif.2 : Les connaissances et capacités des acteurs non gouvernementaux (partenaires sociaux: organisations de travailleurs et d'employeurs et OSC) ainsi que le rôle d'interlocuteur avec les instances gouvernementales, en matière d'inclusion socio-économiques des migrants et de défense et protection de leurs droits, sont renforcés.

Objectif.3 : La cohérence d'approche entre les services publics et privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale est renforcée, au profit de la facilitation de l'accès des Travailleurs Migrants à un travail décent et à une protection de leurs droits.

En lien avec ces objectifs, le projet escompte trois (3) résultats principaux :

1. **Des systèmes d'information sur la migration de main-d'œuvre sont améliorés ;**
2. **Le Dialogue social sur la migration de travail est consolidé ;**
3. **Une meilleure cohérence d'approche entre services publics et privés de l'intermédiation et ceux de la protection sociale.**

2. METHODOLOGIE

La mission s'effectuera selon l'approche suivante :

- **Information des mandants et parties prenantes mauritaniens** du projet AMEM et aux ambassades des principaux pays de destination des migrants mauritaniens sur les TdR de la mission (objectifs, méthodologie, résultats visés) afin d'assurer une adhésion et limiter les problèmes d'accès ;
- **Collecte et analyse critique des données existantes (administratives et statistiques) des institutions mauritaniennes, étrangères (recensements d'autres pays) et internationales (UNDESA)** sur les stocks et flux de migrants mauritaniens vers les cinq principales destinations sur les cinq dernières années ;
- **A partir des résultats précédents, échantillonnage et élaboration d'une méthodologie d'enquête innovante** tenant compte des contraintes de cette migration pour répondre aux questions posées en 1. Objectif de la mission (**mieux connaître la réalité de leurs conditions de recrutement, de départ, de vie et de travail ainsi que celles des membres de leur famille, pour renforcer leur protection tout au long du cycle migratoire**);
- **Mise en œuvre** de l'enquête et rédaction du rapport ;
- **Présentation de l'approche méthodologique et des résultats de l'étude (évaluation des stocks et flux et enquête sur les conditions des migrants mauritaniens)** aux mandants et parties prenantes mauritaniens du projet AMEM ;
- **Elaboration de recommandations** : Pistes d'amélioration des conditions de recrutement, de départ vers l'étranger, d'emploi, de protection à l'étranger, de préparation du retour et de prise en charge des membres de la famille, et de protection sociale tout au long du cycle migratoire.

En termes **d'encadrement de la mission**, le(s) consultant(s) s'engage(nt) à :

- Être en relation régulière (hebdomadaire) avec l'équipe du BIT pour le projet AMEM : le coordinateur national pour la Mauritanie, le conseiller technique principal du projet, les spécialistes migration et statistiques du BIT.
- Fournir un bref rapport mensuel par mail indiquant l'état d'avancement de la mission, les obstacles rencontrés ;
- Se rendre disponible dans la mesure du possible pour toute présentation au Comité National de Suivi Tripartite du projet à l'issue de la consultance ou à l'un des mandants mauritaniens qui en ferait la demande dans une période de 12 mois à l'issue du contrat de consultance, tout frais de déplacement étant couvert par le BIT.

3. RESULTATS /LIVRABLES DE LA MISSION

- A.** Note méthodologique succincte (moins de 8 pages) expliquant de façon détaillée la démarche qui sera adoptée par le collaborateur, en termes de méthodologie d'ensemble, d'approche, de livrables et de chronogramme ;
- B.** Un rapport d'étude détaillé qui comprendra notamment :
 - **Une introduction contextualisée** établissant succinctement l'état de la littérature sur l'émigration mauritanienne ;
 - **Une présentation méthodologique d'ensemble**
 - **Une description détaillée et une analyse critique des données existantes (administratives et statistiques) des institutions mauritaniennes, étrangères (recensements d'autres pays) et internationales (UNDESA)** sur les stocks et flux de migrants mauritaniens vers les cinq principales destinations sur les cinq dernières années ;
 - **Une présentation de l'échantillonnage et de la méthodologie d'enquête** sur la réalité des conditions de recrutement, de départ, de vie et de travail des migrants mauritaniens ainsi que celles des membres de leur famille vers les cinq principales destinations sur les cinq dernières années ;
 - La **présentation de l'enquête et de ses résultats** ;
 - Des **recommandations sur les pistes d'amélioration de la prise en charge et de la protection des travailleurs migrants mauritaniens** et des membres de leur famille tout au long du cycle migratoire.
- C.** L'ensemble des données et ressources collectées par le(s) consultant(s) durant la mission ;
- D.** Un diaporama des résultats d'ensemble de l'étude et sa présentation commentée aux participants au projet AMEM.

Tableau récapitulatif des tâches et livrables attendus

	Tâches et livrables	Durée	Echéancier
A.	Note méthodologique succincte et plan de travail initial	3 jours	10 octobre
B.	Rapport étude	46 jours	20 novembre
	i. Identification des flux et stocks par triangulation de sources	4 jours	
	ii. Développement d'une méthodologie d'enquête innovante	3 jours	
	iii. Mise en œuvre de l'enquête	30 jours	
	vi. Elaboration de recommandations	1 jour	
	vii. Rédaction du rapport	4 jours	
	viii. Révisions et discussions	2 jours	
C.	Compilation de l'ensemble des données et ressources collectées	1 jour	30 novembre
D.	Préparation et présentation des résultats à Nouakchott lors d'un atelier de validation d'une journée	2 jours	30 décembre
	TOTAL	52 jours	

4. PROFIL DE L'EXPERT QUI MENERA L'ETUDE :

a. Langues

- Excellente maîtrise du français et de l'anglais (dans le domaine statistique) ; compréhension de l'arabe un avantage.

b. Qualification et expérience :

- Diplôme de 3^{ème} cycle (doctorat) en **sciences sociales** – Connaissance des dynamiques migratoires un plus ;
- Expérience avérée du développement d'enquêtes sociologiques en Mauritanie et à l'international (publications à l'appui) ;
- Expérience avérée de la rédaction de rapports de consultance pour la coopération développement.

c. Compétences requises:

- Capacité à synthétiser la littérature nationale et internationale et à proposer une méthodologie innovante appropriée dans le contexte mauritanien ;
- Excellente connaissance des institutions mauritaniennes ;
- Capacité à coordonner une enquête ;
- Compétences rédactionnelles ;
- Connaissances en approche d'intervention de l'OIT, y compris l'approche tripartite et l'approche basée sur les droits, **seront un atout.**

5. DELAI D'EXECUTION:

La mission débutera le 08 juillet 2019 et se terminera le 30 septembre 2019, selon le tableau récapitulatif fourni en 3.

6. CONDITIONS MATERIELLES ET FINANCIERES :

a. Conditions financières

Les honoraires de la mission sont fixés soit en USD soit en MRU, selon la grille interne du BIT concernant les prestataires de consultation nationale / internationale toutes charges comprises.

b. Modalités de paiement

Le paiement des honoraires sera effectué à l'achèvement de la version finale des **livrables (point 3 de ces TDR)** à la satisfaction du BIT ; et ce, de la façon suivante :

- Un paiement de 30% après validation du livrable A ;
- Un paiement de 70% après validation des livrables B, C, et D.

7. DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat(e)s intéressé(e)s par la consultation devront fournir un dossier comprenant :

- Un Curriculum Vitae (CV) Détaillé ;
- Une Note méthodologique synthétique (compréhension du sujet avec une brève description de l'approche et de la méthodologie) ;
- Une offre financière.

Les dossiers de candidature doivent être soumis au plus tard **le 30 septembre 2019** à l'adresse mail suivante :

sysamba@ilo.org